

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°64/2016

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT
POUR FRAIS DE SÉCURITÉ**

Conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Excusés : 6
Pouvoirs : 4
Votants : 21

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 21 septembre 2016, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatorze septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Colette ZALMA, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Virginie CHABERT, Christine VAUTRIN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Théodore PAPPALO,

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental des Alpes Maritimes subventionne, à hauteur de 70%, les dépenses annuelles engagées par les Communes pour la sécurité des fêtes traditionnelles.

La Fête de la Courge doit avoir lieu le dimanche 16 octobre 2016, il a été demandé à une société de sécurité d'assurer la surveillance de cette fête. Deux agents de sécurité seront nécessaires pour assurer cette surveillance. Le coût est estimé à 500 € pour la journée.

La Fête agricole et pastorale de Notre Dame du Brusca aura lieu le 30 avril 2017. Le coût de la surveillance des lieux de nuit est estimé à 692 €, de plus, la présence de 2 agents de sécurité est nécessaire la journée, soit un coût total estimé à 1192 €.

La Fête de la Trinité aura lieu le 11 juin 2017. Le coût de la surveillance est estimé à 500 € pour la présence de 2 agents de sécurité.

Le coût des frais de sécurité pour ces 3 fêtes traditionnelles est estimé à 2192 €.

La Commune s'est rapprochée du Conseil Départemental des Alpes Maritimes, afin de solliciter une subvention départementale au titre de la sécurité des fêtes traditionnelles.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes la plus large possible,

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE